

## Le Pass. Projet d'aménagement de la scolarité secondaire d'un élève de Segpa

L'individualisation du parcours de formation est une exigence inscrite dans la circulaire 2006-139 relative aux enseignements généraux et professionnels adaptés. Les collégiens inscrits en Segpa doivent pouvoir « recevoir des enseignements répondant à leurs besoins en dehors de leur classe ». Bien avant ce texte les équipes pédagogiques de l'académie de Rouen ont pensé et mis en place un PASS. Ce Projet d'aménagement de la scolarité secondaire permet ainsi à certains élèves de Segpa de trouver dans les enseignements du collège une réponse à leur projet de formation. Ce dispositif porté par la politique académique est inscrit dans les projets d'établissements.

C'est à partir des regards croisés des différents acteurs du projet que ce film appréhende la construction d'une cohérence de fonctionnement entre inspection, conseil pédagogique, direction d'établissement, fonctionnement des équipes pédagogiques collège-segpa au service du projet des élèves et de leur famille.

L'élaboration d'un cadre de fonctionnement institutionnel commun impliquant la commission départementale d'orientation (CDOEA) encourage les établissements à exprimer leur autonomie dans la manière de gérer cette nouvelle possibilité qui promeut une politique ambitieuse respectueuse des potentialités d'apprentissage de ces élèves et d'une dynamique pédagogique adaptée et inclusive.



